

Apei Périgueux

Siège Social - Direction Générale

1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
Fax : 05 53 03 29 85
siege@apei-perigueux.fr

N°SIRET 781 703 657 00085 - APE 8720A

Coronavirus.Info.02
HM-OM/20-44

**Mesdames, Messieurs les parents
Mesdames, Messieurs les représentants
légaux**

Périgueux, le 14 mars 2020

Établissements et services de l'Apei Périgueux :

CALYPSO
Établissement pour Enfants et
Adolescents Polyhandicapés (EEAP)

HELIODORE
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

LA PEYROUSE
Foyer de Vie pour personnes atteintes
de surdité

LE BERCAIL
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

LOU PRAT DÔU SOLELH
Foyer de Vie pour personnes handicapées
vieillesantes

LYSANDER
Foyer de Vie

RÉSIDENCE DU VAL DE DRONNE
Foyer de Vie
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

RÉSIDENCES DE L'ISLE
Foyers d'Hébergement - SAVS - SAMJ

ÔSEA
Entreprise Adaptée (EA)
Établissement et Services d'Aide
par le Travail (ESAT)

RESTAUVEZERE
Entreprise Adaptée (EA)

DIRECTION GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à notre dernier courrier du 10 mars 2020.

Compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire, de l'obligation de protection des personnes accompagnées et professionnels de l'Apei Périgueux, nous venons vous informer des nouvelles décisions prises par notre association devant la propagation du Coronavirus (Covid-19).

Pour faciliter votre compréhension :

- nous reprenons dans le présent courrier les décisions déjà prises et maintenues.
- nous mentionnons « en gras » les nouvelles mesures.

Toutes ces décisions s'appliquent à la date du 14 mars 2020.

→ installation d'un registre des personnes entrantes (hors résidents et professionnels) à l'entrée des locaux des établissements, de façon à permettre l'identification (si nécessaire) des cas-contacts.

→ renforcement des mesures d'hygiène (résidents, professionnels, visiteurs) au sein des établissements :

- affichage des consignes à l'entrée et dans l'établissement.
- information aux résidents sur les règles d'hygiène.
- information aux professionnels sur les règles d'hygiène.
- obligation de lavage des mains par l'utilisation des savons et solutions hydro-alcooliques à disposition dans les établissements et notamment à l'entrée des locaux.
- lavage fréquent des mains.
- entretien régulier des locaux.
- évitement des contacts physiques non indispensables (bises, poignées de mains).

→ vigilance quant au repérage des cas suspects parmi les résidents :

- confinement dans la chambre / mise en œuvre des mesures de protection et de la prise en charge.

Association de parents et amis de personnes en situation de handicap

SIÈGE SOCIAL
1 avenue Hélène BOUCHER
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05 53 08 20 87
siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.fr

→ **interdiction des visites au sein des établissements.**

-accès permis, pour les visites dans l'établissement, aux seuls personnels médicaux et paramédicaux.

→ **encadrement des séjours en famille :**

-si sortie, informations données aux familles sur les recommandations à suivre

-si sortie, obligation faite aux familles de maintien du résident au domicile des parents pendant 15 jours.

→ **suppression des sorties pour les résidents :**

-suppression de toute sortie en milieu confiné.

-suppression de toute sortie en milieu extérieur.

-déplacements pour des consultations médicales limités aux consultations dites « urgentes ».

→ **suspension de l'accueil de jour (Foyers de Vie, MAS Héliodore, EEAP Calypso), avec mobilisation de nos professionnels afin de garantir la continuité des soins et l'accompagnement de votre proche.**

→ **suspension des activités de l'Esat « Osea », dans l'attente notamment d'une prise de position avec l'ARS pour définir les conditions les plus adaptées à la protection sanitaire des travailleurs d'Esat et de leur entourage. Elles vous seront précisées au plus tard le 20 mars 2020.**

→ restrictions apportées aux événements organisés par les établissements :

-suppression de l'invitation de personnes extérieures à l'établissement (familles, élus et représentants associatifs, autorités, ...).

→ annulation des séjours.

→ report des Conseils de la Vie Sociale.

→ situation particulière des personnes à domicile (travailleurs externes de l'Esat / usagers du Savs) : l'Esat « Osea » et le Savs « les Résidences de l'Isle » inviteront les personnes accompagnées à limiter leurs sorties, la visite à leur domicile de personnes extérieures, les contacts avec les mineurs.

J'attire votre attention sur les 3 points suivants :

◆ la levée des mesures sera effective uniquement après décision de l'Apei Périgueux, qui vous sera communiquée.

◆ les directions des établissements sont autorisées à adapter les consignes générales à chaque situation personnelle / particulière.

◆ nos professionnels maintiendront le contact avec les familles des personnes absentes temporairement dans nos établissements.

Nous savons les contraintes et difficultés que nos mesures entraîneront, mais nous sommes certains de votre compréhension et de votre soutien.

Nous vous réaffirmons que notre association, nos établissements et leurs directions sommes à votre disposition et à votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain FAURE,

Président.

Hervé MAZIERE

